



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 juillet 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Manuel Pottier
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

20. DISPOSITIF CINEBUS : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLE ET LA SOCIETE TBK

Exposé :

Afin comme double objectif de développer l'attractivité du réseau de transport en commun et de faciliter l'accès des publics au cinéma municipal La Bobine, il est proposé un partenariat entre la Ville de Quimperlé et la société TBK (Réseau de transport du Pays de Quimperlé), permettant un accès au cinéma La Bobine à un tarif préférentiel, pendant les vacances scolaires pour les usagers du réseau.

Dans le cadre de ce partenariat, il est proposé les dispositions suivantes :

- chaque usager des lignes de bus TBK peut retirer auprès du chauffeur un ticket de réduction (contremarque) utilisable au cinéma La Bobine,
- le ticket de réduction n'est valable que pour la journée en cours
- le cinéma La Bobine délivre une place réduite à 4,00 € (tarif événement) à l'usager présentant la contremarque en caisse
- l'opération n'est valable que pendant les vacances scolaires, pour une durée d'un an renouvelable à compter du 8 juillet 2016
- la communication autour de l'opération est réalisée en concertation entre TBK et le service Communication de la Ville de Quimperlé

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat avec la société TBK et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document dans ce sens.

Avis favorable de la commission culture et patrimoine du 15 juin 2016

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 28 juin 2016.

P.J. : projet de convention

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son approbation à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.